



Sois sain, savant et saint.

Année Scolaire 2023-2024

Collège Saint Jean Bosco

23, rue de Clairefontaine - 78120 Rambouillet

01.34.84.00.67

Directrice : [Madame de Vergnette](#)

college@saintjeanbosco.org

Association Educative Rambolitaine

Président : Frédéric Lallemand

Trésorier : Mathias Dauphin

(tresorier@saintjeanbosco.org)

DOSSIER D'INSCRIPTION 2023 - 2024

Procédure

Entrée en 6^{ème}

- Les dossiers des frères et sœurs d'élèves déjà au collège, d'enfants de professeurs du collège ou d'enfants actuellement scolarisés à Jacinthe et François sont étudiés en priorité par rapport à ceux des autres familles jusqu'au **vendredi 16 décembre 2022** inclus.
- **Prendre RV** avec la directrice qui rencontrera **les parents et l'élève**.

Les nouveaux élèves en 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}

- Prendre rendez-vous avec la directrice, envoyer ensuite le dossier complet (voir page 2).

Les élèves du collège

- Rendre le dossier complet, (voir page 2) avant **vendredi 27 janvier 2023**. **Au-delà de cette date, les places ne seront pas gardées.**

Dans tous les cas, l'inscription n'est considérée comme effective qu'après réception du dossier complet, (toutes les rubriques doivent être remplies) dans la limite des dates demandées et confirmation par courriel du collège.



Sois sain, savant et saint.

Année Scolaire 2023-2024

Pièces à fournir

Par famille

- La fiche d'engagement des parents (annexe 1, page 5),
- La liste de personnes susceptibles d'aider le collège (annexe 2, page 6 - mise à jour pour les familles ayant déjà des enfants au collège),
- 1 photocopie du livret de famille pour les nouveaux élèves (pages des parents et des enfants concernés),
- L'autorisation de filmer, photographier, remplie pour tous les enfants** (annexe 3, page 7),
- L'autorisation de participation ponctuelle au panier-repas, remplie pour tous les enfants** (annexe 4, page 8),
- L'autorisation de sortie du collège en cas d'absence d'un professeur, remplie pour tous les enfants** (annexe 5, page 9).

Par enfant

- 1 fiche individuelle de renseignements (à télécharger),
- 1 photocopie des derniers bulletins scolaires de l'année en cours (pour les nouveaux élèves seulement),
- 3 enveloppes timbrées (20 g) libellées à votre adresse ou à votre seul nom si vous déménagez d'ici la rentrée.

Chèques à fournir (à l'ordre de l'AER)

- 1 chèque* de **130 €** de frais d'inscription **par nouvelle famille** (celle qui n'a jamais eu d'enfant inscrit au collège) : **encaissé immédiatement et non remboursable en cas de désistement,**
- 1 chèque* de frais de manuels scolaires (**20 € par enfant**) : **encaissé immédiatement et non remboursable en cas de désistement,**
- 1 chèque de caution (**80 € par enfant**) qui sera détruit en fin d'année en échange des livres en bon état,
- 1 chèque correspondant à la première mensualité (**par enfant**) des frais de scolarité **encaissé en août 2023 et remboursable, sur demande de la famille, si désistement uniquement en cas de force majeure.**

* Les frais d'inscription (nouvelles familles) et de manuels scolaires peuvent être combinés en un seul chèque.

A la rentrée, il vous faudra également fournir :

- un certificat de radiation de l'établissement précédent,
- une attestation d'assurance « responsabilité civile et individuelle d'accident »
- le cas échéant, votre nouvelle adresse.



Sois sain, savant et saint.

Année Scolaire 2023-2024

Règlement financier

Frais d'inscription (nouvelles familles)

Les frais d'inscription s'élèvent à 130 € par nouvelle famille. Ils sont versés par chèque encaissé dès le dépôt du dossier et ne sont pas remboursables en cas de désistement.

Frais de scolarité

Les frais de scolarité sont répartis sur 11 mensualités, d'août à juin inclus **et sont dégressifs si plusieurs enfants d'une même famille sont inscrits :**

Exemple : 1 famille de 4 enfants paiera 284 euros pour le 1^{er}, 250 euros pour le 2^{ème}, 216 euros pour le 3^{ème} et suivants.

| | |
|-------------------------|-------------------------|
| 1er enfant | 11 mensualités de 284 € |
| 2ème enfant | 11 mensualités de 250 € |
| 3ème enfant et suivants | 11 mensualités de 216 € |

Première mensualité : La famille remet un chèque correspondant à la première mensualité avec le dossier d'inscription. Il est encaissé en août quoiqu'il arrive. En cas de désistement, cette première mensualité est remboursable, sur demande de la famille, uniquement si le désistement est dû à un **cas de force majeure** (mutation, perte d'emploi, décès, etc.).

Mensualités suivantes : Les 10 mensualités suivantes sont versées de septembre à juin compris, au plus tard le 5 de chaque mois. Pour simplifier la gestion et éviter les oublis, nous demandons aux familles de mettre en place un virement automatique. Exceptionnellement, il est possible de remettre 10 chèques (ou moins si vous voulez regrouper des mensualités) qui seront encaissés aux échéances prédéfinies, **mais il est préférable de privilégier autant que possible le virement bancaire**, ce qui facilitera grandement la tâche du trésorier bénévole (RIB en fin de dossier).

Veillez à surveiller vos versements et à contacter le trésorier si vous avez le moindre doute.

En raison de la situation actuelle, le collège s'est attaché à augmenter le moins possible les coûts de scolarité pour les familles. En revanche, en fonction de l'évolution des coûts de l'énergie, le collège se réserve le droit de les réévaluer.

Bourses

Si vous éprouvez des difficultés, vous pouvez solliciter une aide financière, sous forme de bourse, auprès de l'un de ces deux organismes (les bourses provenant d'autres organismes ne seront pas acceptées) : Association Education Solidarité (AES), Mouvement Catholique des Familles (MCF). Demandez les coordonnées au trésorier.

Manuels scolaires

Les livres utilisés comme support de cours sont, pour certains, achetés par les familles et pour d'autres loués par le collège. Chaque élève reçoit également des photocopies imprimés par le collège. Les frais de participation, à hauteur de 20 € par élève, sont versés par chèque encaissé dès le dépôt du dossier et ne sont pas remboursables en cas de désistement.



Sois sain, savant et saint.

Un chèque de caution de **80 €** par enfant est à remettre à l'inscription et sera détruit en fin d'année en échange des livres en bon état.

Panier-repas

Les élèves peuvent rester au panier-repas qui est assuré lundi, mardi, jeudi et vendredi ; une participation de **1 €** par panier-repas, par jour et par élève est demandée. Un courrier pour inscrire votre enfant vous sera envoyé fin août 2023.

Le règlement est à effectuer **en espèces** directement auprès de la directrice du collège ou du secrétariat sous enveloppe, au nom de l'élève.

L'uniforme

Les élèves doivent porter tous les jours le polo aux couleurs du collège (manches courtes ou manches longues selon la saison). Tout vêtement supplémentaire est porté dessous.

La vente des polos se fera à la rentrée de septembre 2023.



Sois sain, savant et saint.

Année Scolaire 2023-2024

Annexe 1 - Engagement des parents

Monsieur et madame

1 - Ont bien pris connaissance de la charte du collège Saint-Jean Bosco, composée des quatre documents suivants :

- charte fondatrice
- règlement intérieur et règlement financier
- projet spirituel
- engagements mutuels

et y adhèrent.

Conscients de l'importance d'une collaboration étroite entre la famille et le collège, ils s'engagent à faire respecter cette charte par leur enfant et veilleront en particulier **à ne pas contester l'autorité du corps professoral devant l'élève.**

2 - Ils autorisent l'établissement à saisir informatiquement les renseignements pour les fichiers du collège et l'académie de Versailles.

3 – Ils s'engagent à faire la promotion du collège et remplissent l'annexe 2 page 6 car le collège Saint Jean Bosco est un collège libre hors contrat. Cette liberté a un coût.

4 – Ils s'engagent à répondre aux besoins du collège et à intégrer l'une ou l'autre équipe suivante : (merci de cocher la case de votre choix).

- *oui* aider l'équipe entretien à faire les travaux nécessaires au bon fonctionnement
- *oui* aider l'équipe du comité des fêtes à organiser les différentes festivités de l'année.

5 – Ils autorisent l'établissement ou son association de gestion à partager leurs coordonnées (Nom et prénoms des parents, prénoms et classes des enfants scolarisés au collège et un numéro de téléphone :) avec les autres parents d'élèves afin de favoriser les liens et l'entre-aide entre les familles qui le désirent (merci de cocher la case de votre choix) :

oui *non*

Fait à Rambouillet, le

Signature(s)



Sois sain, savant et saint.

Annexe 2 – Personnes susceptibles d’aider le collège

La participation financière qui vous est demandée pour la scolarité de chaque élève ne couvre pas son coût réel. C’est pourquoi, il est important que vous nous communiquiez ci-dessous, **avec leur accord écrit**, les noms et adresses de proches qui seraient susceptibles de nous aider financièrement afin que nous leur fassions parvenir nos lettres d’informations à partir de la rentrée prochaine si l’inscription de votre enfant est validée.

Parents d’élèves (Nom de Famille) :

| Civilité <small>merci d'entourer la mention utile</small> | Nom <small>en lettres capitales</small> | Adresse <small>en lettres capitales</small> |
|--|--|--|
| M. ou Mme M. et Mme | | |
| M. ou Mme M. et Mme | | |
| M. ou Mme M. et Mme | | |
| M. ou Mme M. et Mme | | |
| M. ou Mme M. et Mme | | |
| M. ou Mme M. et Mme | | |



Sois sain, savant et saint.

Année Scolaire 2023-2024

Annexe 3 - autorisation de filmer, photographier, exploiter l'image et diffuser l'image

Nous soussignés :
parents de (tous les enfants inscrits au collège) :

NOM

Prénom(s)

Classe(s)

- autorisons
- n'autorisons pas

l'Association Educative Rambolitaine, le collège, les professeurs ou leurs représentants :

- à filmer et/ou photographier, sans contrepartie de quelque nature que ce soit, mon enfant ou mes enfants,
- à utiliser, sans contrepartie de quelque nature que ce soit, l'image de mon(mes) enfant(s) aux fins d'un document à vocation purement pédagogique interne à l'établissement scolaire,
- à diffuser sans contrepartie de quelque nature que ce soit, l'image de mon(mes) enfant(s) sur le site internet, plaquettes, documents de présentation de l'établissement.

Cette autorisation exclut toute autre utilisation de l'image de mon (mes) enfant(s) notamment dans un but commercial ou publicitaire.

Fait à : le :

Signatures des représentants légaux

(père et mère) précédées de la mention « lu et approuvé – bon pour accord »



Annexe 4 - autorisation ponctuelle d'activités extrascolaires du collège

**FICHE d'AUTORISATION
DE PARTICIPATION A DES ACTIVITES EXTRASCOLAIRES
A L'INTERIEUR OU L'EXTERIEUR DU COLLEGE POUR 2023-2024**

Monsieur ou Madame (merci d'indiquer votre nom),

.....

autorise(nt) son ou ses enfant(s).....

- à participer ponctuellement au panier-repas pour raisons personnelles ou lors de repas de classe,
- à sortir de l'enceinte du collège pour se rendre sur le terrain de sport accompagné d'un professeur, lors d'un panier-repas ou de défis sportifs.

Date :

Signature



Sois sain, savant et saint.

Année Scolaire 2023-2024

Annexe 5 – autorisation parentale de sortie du collège en cas d'absence d'un professeur

Monsieur ou Madame (merci d'indiquer votre nom),

.....

autorise(nt) son ou ses enfant(s).....

à quitter le collège, au cours de l'année scolaire 2023-2024, en cas d'absence d'un professeur.

Matin *oui* *non*

Après-midi *oui* *non*


Date :


Signature des parents



Sois sain, savant et saint.

Année Scolaire 2023-2024

|  RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE | | | | |
|---|-----------------------------------|------------------|---------|---------------------------|
| PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ | | | | |
| <p>Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, prélèvements, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation. ATTENTION : Les domiciliations de prélèvements ne sont pas autorisées sur les comptes d'épargne.</p> | | | | |
| Banque | Indicatif | Numéro de compte | Clé RIB | Domiciliation |
| 30002 | 08963 | 0000070955Q | 26 | CL RAMBOUILLET (08963) |
| IDENTIFICATION INTERNATIONALE | | | | |
| IBAN | FR98 3000 2089 6300 0007 0955 Q26 | | | |
| Code B.I.C | CRLYFRPP | | | |
| TITULAIRE DU COMPTE : ASS EDUCATIVE RAMBOLITAINE | | | | |

|  RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE | | | | |
|---|-----------------------------------|------------------|---------|---------------------------|
| PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ | | | | |
| <p>Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, prélèvements, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation. ATTENTION : Les domiciliations de prélèvements ne sont pas autorisées sur les comptes d'épargne.</p> | | | | |
| Banque | Indicatif | Numéro de compte | Clé RIB | Domiciliation |
| 30002 | 08963 | 0000070955Q | 26 | CL RAMBOUILLET (08963) |
| IDENTIFICATION INTERNATIONALE | | | | |
| IBAN | FR98 3000 2089 6300 0007 0955 Q26 | | | |
| Code B.I.C | CRLYFRPP | | | |
| TITULAIRE DU COMPTE : ASS EDUCATIVE RAMBOLITAINE | | | | |